

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 1093-23

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 379.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 15 août 2023, le projet premier de règlement n°1093-23 amendant le règlement de construction n°379, afin de modifier les normes et de construction sur pieux de la zone CN5-45. Ce projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Délimitation de la zone CN5-45



Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **6 septembre 2023 à 17h00**, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance aux bureaux de la municipalité, situés au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne ce trentième (30^e) jour du mois d'août l'an deux mille vingt-trois (2023).

Nathalie Girard,
Directrice générale et greffière-trésorière